

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2025 - 37

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 29 avril 2025

Montage de la baignade de Paris Plages

Paris 19^{ème}, entre la passerelle de la Moselle (P.K 0.375) et l'écluse de la Villette (n°1 et 2)

Du lundi 12 mai au vendredi 30 mai 2025

Mise en place de la structure flottante qui accueillera la baignade de Paris Plages.

Ces travaux nécessitent la présence de scaphandriers.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 31 mai 2025

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à etienne.mazeaud@paris.fr.